



















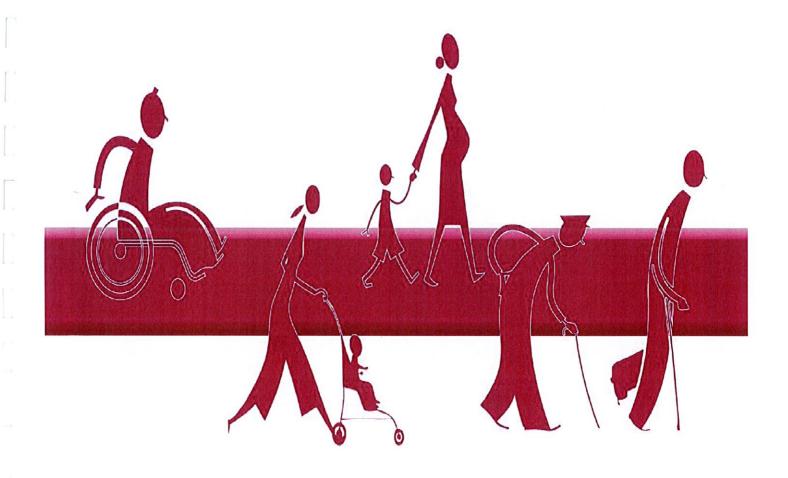




# Registre

## **Public**

## d'Accessibilité





























## Renseignements sur l'établissement

Bienvenue à la Maison Familiale Rurale de Saint Genis de Saintonge.

Raison sociale: Association

Adresse: 15, Avenue de Saintes

Code postal: 17240 Ville : Saint Genis de Saintonge

Téléphone: 05 46 49 84 62

Site Web: mfr.st-genis.fr

Nom du représentant de la personne morale : Présidente Madame Brigitte LECOINTE

Siret: 781 356 324 00017 Naf: 8532Z

Activité: Formation 514 701 349 17

L'établissement fait-il partie de la 5<sup>e</sup> catégorie ? ( capacité d'accueil de l'établissement variable en fonction du seuil d'assujetissement) : oui avec locaux à sommeil

Effectif de la MFR 2019 : Personnel : 13,4 Public: Total: 113,4

La MFR possède plusieurs niveaux (étage et pu sous-sol

Oui 🗸

Un document tenant lieux d'agenda d'accessibilité Programmé a été établi :

Oui 🗸

Si oui, à quelle date?

il un registre de sécurité ?



























### Accessibilité de l'établissement

➤ 1: Le bâtiment et tous les services proposés sont-ils actuellement accessibles à tous?

L'établissement est accessible à tous. Les locaux ont été créés en conformité avec le code de la construction et notamment sur l'accès des personnes en situation de handicap. Des aménagements ont été effectués (mise en place de tapis spécifiques devant les escaliers et des signaux sur les murs)



- ➤ 2 : Formation du personnel (moniteurs, surveillants/ animateurs ... ) aux différentes situations de handicap :
- → Le personnel est effectivement formé :

La formation des personnels est prévue mais non effectuée à présent. Par contre, nous échangeons en équipe sur l'accueil des jeunes en situation de handicap



























### Accessibilité de l'établissement



#### ➤ 3 : Les équipements d'accessibilité sont présents et régulièrement entretenus :

(ex : ascenseurs, élévateurs, rampes amovibles automatiques, signalétique en braille ...)

La signalétique en braille est réalisée devant les escaliers. Les rampes et autres dispositifs sont régulièrement entretenus.



Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Jacques Chevalier/ Séverine Depin/sabrina Boudelaud

Le registre public d'accessibilité est consultable : 🗵 🛮 A l'accueil 🔯 Sur le site Internet



























## Services non accessibles à tous



Certains services ne sont pas accessibles à tous (ex : cantine, certaines salles de cours ...)

1 : Tous les services seront accessibles



Ce service sera accessible le : Les salles de cours les toilettes, la salle de retauration

Ce service ne sera pas accessible ( Joindre l'arrêté préfectoral accordant la dérogation.)

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation ☐ Oui ✔ ☐ Non X
2 :
Liste des pièces administratives à joindre
1: Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
2 : Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014: l'attestation d'accessibilité
3 : Établissement faisant l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
4 : Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
5 : Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
6 : Le cas échéant, les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
7 : Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité * ( descriptif de travaux envisagés)
8 : Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction.

9 : ERP de 1ère à 4e catégorie : Attestations d'actions de formation justifiant la fiche de suivi de formation du personnel remplie à la page 4.



### Attestation et fiche de suivi de formation du personnel

Je soussigné(e) Brigitte LECOINTE (employeur ) atteste sur l'honneur que le personnel de la MFR de Saint Genis de Saintogne chargée de l'accueil des usagers du service ont bénéficié des actions de formations suivantes:

Action de formation dispensée	Compétence(s) acquise(s) par le personnel	Date
Echange de pratiques	Accueil de personnes en situation de handicap  3 personnes formées (Séverine Depin, Sabrina Boudelaud, Christine Peireira	7 et 8 avril 2020
Inclusion scoalire et troubles spécifique	Accueil de qualité pour la prise en charge de PH. Comprendre le handicap, appréhender les levier favorisant l'apprentissage, développer sa capacité d'adaptation, questionner sa pratique éducative, adapter l'accompagnement, s'approprier les modalités techniques et construire ses outils	03 07 février 2019



### Fiche de suivi d'entretien de l'équipement d'accessibilité

(ex: ascenseur, élévateur, balises sonores etc)

#### Exigences générales d'accessibilité

- pour la déficience visuelle : Exigences en termes de guidage, de repérage et de qualité de l'éclairage pour permettre l'accès des personnes ayant une déficience visuelle.
- pour la déficience auditive : Exigences en termes de communication, de qualité sonore et de signalisation adaptée pour permettre l'accès des personnes ayant une déficience auditive.
- pour la déficience intellectuelle : Exigences en termes de repérage et de qualité de l'éclairage sont atteintes afin de permettre l'accessibilité des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de stationnement et de circulation adaptés, de cheminement extérieur et intérieur, de qualité d'usage des portes et équipements.

	d'intervention
→ La signalétique indique-t-elle les changements de direction et les accès, les croisements voiture / piéton ?	
<ul> <li>Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul>	
A l'heure actuelle, aucun	Néant, les informations
→ La signalétique est-elle lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances) ?  Toute information sonore est doublée par une information visuelle.	sont visuelles uniquement
<ul> <li>Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul>	
	<ul> <li>Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> <li>A l'heure actuelle, aucun</li> <li>→ La signalétique est-elle lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances) ?</li> <li>Toute information sonore est doublée par une information visuelle.</li> </ul>

Circulation intérieure	<ul> <li>→ Les personnes handicapées peuvent-elles accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome ?</li> <li>Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul>	Oui, l'établisseme nt est conforme
Eclairage	<ul> <li>→ La qualité de l'éclairage, des circulations intérieures et extérieures estelle suffisamment élevée afin que l'ensemble du cheminement soit traité sans créer de gêne visuelle ?</li> <li>➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</li> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> <li>Pas de gène visuelle</li> </ul>	Conforme
	<ul> <li>→ Les dispositifs d'accès et les informations fournies par la signalétique font- elles l'objet d'une qualité d'éclairage renforcée dans les parties du cheminement qui peuvent être source de perte d'équilibre pour les personnes handicapées ?</li> <li>▶ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</li> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul>	
Aggonggur	Pas de gène visuelle ou de zone sombre.	
Ascenseur 	<ul> <li>→ La MFR répond-elle à son obligation de mise à disposition d'ascenseur (si accueil en étage de plus de 50 personnes (100 pour type R) ou prestations différentes de celles offertes au niveau accessible)?</li> <li>Si non, quelles sont les mesures prévues?</li> </ul>	Conforme
Plateforme élévatrice	(Possibilité d'élévateurs à usage permanent par voie dérogatoire)  Nous répondons aux normes actuelles (pas d'ascenceurs) 2 chambres pour PH de plain-pied.  Pas plus de 500 places à l'étage.	
	→ Tous les ascenseurs peuvent-ils être utilisés par les personnes	

	handicapées ?	
	Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?	
	Si non, quelles sont les mesures prévues ?	
Portes,		
portiques et sas	→ Les portes, portiques et sas peuvent-ils être utilisés par des personnes handicapées ? ( largeur des portes, positionnement des poignées, résistances des fermes-portes, repérage des parties vitrées)	Conforme
	Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?	
	Si non, quelles sont les mesures prévues ?	
	Les portiques et sas permetttent l'accueil des PH	
Escaliers	→ Les escaliers nouvent ils âtre utill /	Conforme
	→ Les escaliers peuvent-ils être utilisés en toute sécurité par les personnes handicapées y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire ?	
	Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?	
	<ul> <li>Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul>	
lampes ixes ou	Des signaux visuels, marquage au sol sont apposés. Nous mettons aussi	
movibles	des rampes afin d'assurer en toute sécurité les évacuations.	
anitaires	→ Chaque niveau accessible materials	Conforme
	→ Chaque niveau accessible prévoyant des sanitaires pour le public, comporte-t-il au moins un cabinet d'aisances adapté et un lavabo accessibles pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant ?	depuis 2013
	Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?	
	Si non, quelles sont les mesures prévues ?	
	Au rez de chussée, des toilettes et sièges sont prévus ainsi que des poignées à hauteur.	

Tarking	<ul> <li>→ Le parc de stationnement de la MFR prévoit-il une ou plusieurs places de stationnement adaptées pour les personnes handicapées et réservées à leur usage ?</li> <li>Un panneau parkinghandicapé est réalisé devant et derrière le batiment.</li> <li>Ces places sont reservées pour les PH.</li> </ul>	
-	→ La place de stationnement adaptée est-elle aisément repérable par tous à partir de l'entrée du parc de stationnement, positionnée, dimensionnée et équipée de façon à permettre aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées et en particulier à une personne en fauteuil roulant ou à son accompagnateur, de stationner son véhicule au plus proche d'un cheminement accessible conduisant à une entrée ou d'une sortie accessible de l'établissement ?	
	Oui les places dédiées sont adaptées.	
Chambres	→ L'internat de la MFR comporte- t- elle des chambres aménagées et accessibles de manière à pouvoir être occupés par des personnes handicapées, à l'exception des établissements ne comportant pas plus de 10 chambres, dont aucune n'est située au rez-de-chaussée ou en étage accessible par ascenseur.	Conforme depuis 2013
	Oui, au rez de Chaussée.	
	→ Les salles d'eau / cabinets d'aisance présents dans ces chambres sont-ils aménagés et accessibles aux personnes handicapées ? Si les chambres ne disposent pas de salle d'eau et s'il existe au moins une salle d'eau d'étage, celle-ci est-elle aménagée et accessible depuis ces chambres par un cheminement accessible ?	
	Les salles de bain sont adaptées.	